



FORMULAIRE DE DEMANDE DE COMMUNICATION DE DOCUMENT ADMINISTRATIF

DEMANDEUR :

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

TELEPHONE :

MESSAGERIE *(le cas échéant):*

DESIGNATION / DESCRIPTION DU (DES) DOCUMENT(S) DEMANDÉ(S) :

-
-
-

IMPORTANT : *Lire attentivement les mentions légales figurant au verso, se rapportant au traitement de la demande*

DATE ET SIGNATURE DU DEMANDEUR :

Fait à _____ , le _____

Signature

**DATE ET CACHET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ATTESTANT DU DÉPÔT DE LA
DEMANDE :**

Fait à Granville, le _____

Visa et cachet de GTM

UNE COPIE DE CE DOCUMENT EST REMISE AU DEMANDEUR COMME ATTESTATION DE DÉPÔT

MENTIONS A L'ATTENTION DU DEMANDEUR

Le présent formulaire dont copie vous est remise vaut accusé de réception.

Votre demande sera traitée au plus vite et, conformément à la réglementation.

Une réponse vous sera formulée au plus tard dans un délai maximum d'un mois.

Le silence dans ce délai vaut refus. En cas de refus, vous disposez d'un délai de deux mois pour contester ce refus devant la commission d'accès aux documents administratifs

Dans l'hypothèse d'une réponse positive, et selon votre demande initiale, il vous sera proposé soit l'envoi d'une copie par voie postale (ou sur messagerie électronique notamment s'il s'agit de documents dématérialisés), soit un rendez-vous de consultation dans nos services.

MENTIONS RELATIVES AUX DONNEES PERSONNELLES DU DEMANDEUR

Conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978 et du RGPD, les données personnelles collectées par ce formulaire sont uniquement celles nécessairement au traitement de votre demande, placé sous la responsabilité du Président de la Communauté de communes.

Tous les champs doivent obligatoirement être renseignés, sauf indication contraire, conformément aux dispositions des articles L.311-9 et suivants du code des relations entre le public et l'administration. Les données collectées ne servent aucune autre finalité.

Seul le service de l'Administration générale et la PRADA dispose d'un accès à ces données.

Elles ne sont conservées que le temps nécessaire au traitement des demandes et pour les besoins contentieux éventuels.

Vous pouvez exercer votre droit d'accès et de rectification en vous adressant au Service de l'administration générale de la Communauté de communes, 197 avenue des Vendéens, 50400 GRANVILLE, ou par mail : contact@granville-terre-mer.fr.